

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 31 MAI 2012

DELIBERATION N° 12 - 15

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de votants : 7

Date de convocation : 25.05.2012

L'an deux mille douze, le jeudi 31 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M. Cayla, Morard, Planchon, Roux, Boyer, Chabaud Claude et Leporati

Absents : M. Jean-Michel Chazine, Henri Ducloux, Marc Chabaud et Christian Barthélémy
A été élu secrétaire : M. Hervé Planchon

OBJET :

**ETUDE PREALABLE DE L'ACMH, POUR LE SECTEUR
DE L'ENTREE DU FORT, AVEC FOUILLES ARCHEOLOGIQUES**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations, en date des 26 mai et 7 juillet 2011, a été approuvé le projet de troisième tranche de travaux 2011 (réalisés en 2012 et 2013), dont l'objet est « L'aménagement du site. Etudes y compris étude archéologique et travaux de déblaiement et de confortement ».

Cette tranche de travaux 2011 a été dotée d'une enveloppe budgétaire de 100 000 € HT (à distinguer des 108 700 € inscrits au BP 2012).

Le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier, en date du 30 mai 2012, Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) a transmis sa Proposition d'Etude Préalable « Restauration de la Porte d'Entrée » dont le montant s'élève à 36 784,20 €.

Ladite somme se décompose comme suit :

Intervenant :

- Didier Repellin, Architecte en Chef des Monuments Historique 11 242,40 € TTC

Intervenants extérieurs :

- Cabinet Dubois, économiste de la construction 2 541,80 € TTC
 - Christian Markiewicz, archéologue 23 000,00 € HT
- (non soumis à la TVA)

Monsieur le Maire précise que l'archéologue (dont l'intervention comprend 4 mois de chantier et 1 mois pour la réalisation du Rapport) a dû commencer ses travaux avant la date du présent Conseil, en l'occurrence le 14 mai 2012. Le Maire a donné son accord sur l'engagement des honoraires afférents, dans l'hypothèse où la Proposition d'Etude Préalable de l'ACMH ne serait pas adoptée ce jour, sur la base de la délibération N° 08-12 du 14 mars 2008 qui lui donne pouvoir pour engager des

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 31 MAI 2012

dépenses jusqu'à concurrence de 15 000 € (le prorata temporis 14 / 31 mai les établissant bien en deça).

Monsieur le Maire précise également, dans les suites de la Délibération N° 12-14 de ce même jour « Travaux du Fort : 2^{ème} rempart », que les travaux correspondants aux interventions de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et de l'Economiste de la construction seront commencés fin 2012, mais terminées et réglées en 2013.

Monsieur le Maire propose d'approuver la Proposition d'Etude Préalable « Restauration de la Porte d'Entrée » de l'ACMH, et ce pour un montant de 36 784,20 € tel que précédemment défini.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents requis

**Ainsi fait les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.**

**Pour copie conforme,
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication du :